

Le risque de non-intervention

Autor(en): **Perret, Jacques**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **141 (2015)**

Heft 21: **Murs de soutènement**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

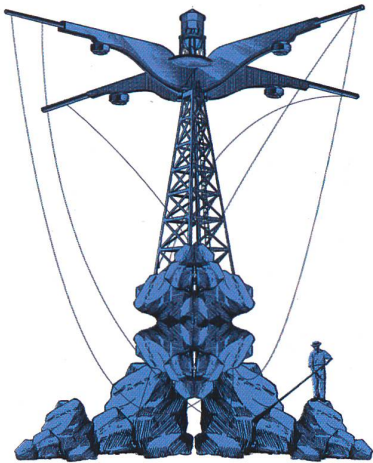
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE RISQUE DE NON-INTERVENTION



Il est superflu de vouloir démontrer les avantages pour un pays de disposer d'infrastructures de transport performantes. Riche d'un très dense patrimoine de réseaux routiers et ferroviaires, la Suisse se doit d'anticiper les actions nécessaires à son entretien. Il s'agit là d'un travail de longue haleine qui exige des moyens financiers importants, dont la répartition est au centre des discussions entre les défenseurs de la route et ceux du rail. Ce gigantesque et permanent chantier engendre par ailleurs des gênes pour les usagers que ces derniers sont toujours moins enclins à accepter. Ces soucis réels de financement et de disponibilité des réseaux ne peuvent toutefois pas aller jusqu'à remettre en question un élément central : leur sécurité.

Malheureusement pour les responsables de l'entretien, il est souvent délicat d'évaluer rationnellement le risque pour la sécurité des usagers d'une non-intervention sur un ouvrage. A l'opposé, l'application systématique du principe de précaution engendrerait une multiplication des interventions, des dépenses pharaoniques, tout en ayant des conséquences néfastes pour les usagers des réseaux. Le choix des ouvrages à renforcer préventivement relève donc d'un calcul stratégique qui, compte tenu des enjeux, peut devenir polémique.

C'est bien cette difficulté de « faire la part des choses » qui est au cœur du présent dossier, préparé avec l'Office fédéral des routes (OFROU), consacré aux murs de soutènement non ancrés de la filiale d'Estavayer¹. En raison de sa topographie, notre pays possède une quantité inestimable d'ouvrages de soutènement, qui sont tous des cas particuliers. Impossible dès lors d'envisager une évaluation exhaustive de l'état de chaque ouvrage, d'autant plus que cet état ne peut être véritablement estimé qu'avec des méthodes d'investigation relativement lourdes, donc coûteuses et encombrantes. La situation devient plus délicate encore lorsque plusieurs investigations effectuées sur des ouvrages existants révèlent des dégradations récurrentes qui mettent en cause leur fonctionnement statique : il n'est plus possible de les ignorer et il devient nécessaire d'agir rapidement.

A cet égard, le travail entrepris par l'OFROU doit être salué. On attend avec impatience les résultats des recherches complémentaires qui vont être menées à son instigation. Dans cette attente, la méthode basée sur l'évaluation du risque présentée dans ce dossier semble raisonnable. Si elle paraîtra trop prudente aux yeux de certains, il faut espérer que l'avenir leur donnera raison et qu'aucun incident fâcheux ne sera à déplorer. Ce qui ne donnerait pas pour autant tort à ceux qui ont pris la décision de l'appliquer, puisqu'on ne saura jamais ce qu'il serait advenu si rien n'avait été entrepris.

Jacques Perret

¹ Un dossier similaire consacré aux murs ancrés avait été publié en collaboration avec le Service des routes du Canton de Vaud en 2006 (lire TRACÉS 08/2006).